

## BRAINE-LE-COMTE

# Le collectif lance une coopérative de rachat du terrain de La Fosse Albecq

Le collectif Jardin Albecq a décidé de créer une fondation pour racheter le terrain du CPAS en vente publique, mais a aussi manifesté « virtuellement » au Conseil Communal, tandis que le dossier était évoqué en séance.

**F**osse Albecq, suite et pas encore fin ! Vendredi, le collectif Jardin Albecq s'est réuni pour décider de la suite à donner à la décision du CPAS de procéder à une vente publique de la parcelle du CPAS dans la Fosse Albecq (unanimité moins l'abstention d'un des conseillers « Ensemble »). Le collectif estimait que c'était une voie royale pour le promoteur Sotraba, déjà propriétaire de la parcelle à côté, de posséder toute la Fosse.

Suite à cette réunion, le collectif a décidé de... participer aux enchères et de créer une coopérative à cet effet ! « C'est le seul moyen pour nous de faire une offre, aucun de nos membres n'a la possibilité de réunir au moins 210.000 € », explique Cédric Tordo, représentant le Collectif. « Un peu à la manière dont a été racheté le Grand Bois Commun à Hennuyères. Sauf qu'ici, c'est une vente publique, pas de gré à gré. Nous avons contacté le notaire chargé de la

vente pour connaître la procédure à suivre et déposer une offre valable. On attend les infos. Nous ne sommes qu'au tout début du processus, mais nous sommes décidés à aller jusqu'au bout. »

## Promesses d'achat

Le Collectif va donc proposer à ses membres et sympathisants de faire des promesses d'achat de parts de cette future coopérative, afin d'essayer de réunir les fonds nécessaires pour déposer une première offre, et le cas échéant, surenchérir. « Même si le timing risque d'être serré, nous avons une mailing liste de plusieurs centaines de personnes, une pétition qui approche les 1.200 signatures et on ressent un fort enthousiasme, un gros soutien derrière ce nouveau projet. »

Reste à voir si l'ensemble de cette démarche est réaliste étant donné les délais. Réponse dans les prochaines semaines. Autre décision prise lors de la

réunion du Collectif : demander à ses membres de participer à une « manifestation virtuelle » pendant le conseil communal de ce lundi soir, en inondant les fils de discussion des pages facebook et youtube diffusant le conseil communal, de messages copier-coller ou personnalisés contre la vente du terrain, contre l'urbanisation en général telle qu'envisagée par la majorité communale, le manque d'écoute de cette majorité, etc.

## Passe d'arme au conseil

Le dossier de la Fosse Albecq a également été évoqué au conseil communal, sous la forme d'une question orale de Pierre-André Damas (opposition Ensemble). Celui-ci a évoqué une déclaration de l'échevin de la participation citoyenne Olivier Fiévez comme quoi « les ateliers animés par Espace Environnement ne concernaient que le terrain déjà propriété d'un privé et non la parcelle du CPAS. La volonté était justement d'imaginer ensemble l'avenir du bâti sur ce terrain, un terrain qui n'appartient ni au CPAS ni à la Ville. »

« Si ce que dit l'échevin est vrai, le Collège Communal n'a pas suivi les demandes décidées en Conseil Communal en mars dernier, alors qu'il nous semblait pourtant clair que la question du devenir du terrain du CPAS



Pierre-André Damas (Ensemble) et Olivier Fiévez (PS) ne sont pas sur la même longueur d'ondes. © D.C.

était au centre de la réflexion », s'interroge Pierre-André Damas. « Il convient dès lors d'arrêter le processus de vente du terrain le temps d'organiser ces indispensables rencontres que l'ensemble du Conseil Communal avait décidées à l'unanimité. »

## « La loi c'est la loi »

La réponse du principal intéressé ? Il affirme que l'application de la motion a bien été respectée, et que « Nous avons bien mis en place un dispositif de dia-

logue avec comme objectif le développement d'un projet intégré et respectueux de la mobilité et du cadre du quartier, inscrit dans un contexte où un propriétaire privé, une société en l'occurrence, compte faire bâtir. Et cela, que ça nous plaise ou non, c'est la loi, ils ont le droit de jouir de leur propriété, comme vous et moi. Je vous rappelle que c'est bien un privé qui a vendu à un autre privé des terrains en zone rouge au plan de secteur. »

Et de rappeler l'objectif assigné à ces ateliers : « C'était une co-imagination, une co-construction de ce projet d'urbanisation afin de pouvoir atterrir le plus harmonieusement possible. L'objectif n'a jamais été de dire qu'il n'y aurait jamais de construction sur cette parcelle de terrain, ça, c'eût été un mensonge et vous le savez très bien puisque nous ne pouvons pas nous opposer au dépôt d'un permis sur un terrain privé. » ■

CEDRIC LOBELLE